

**LETTRE D'ENTENTE 2005-2010 – NUMÉRO 04**

ENTRE D'UNE PART :

LA FÉDÉRATION NATIONALE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DU QUÉBEC  
(FNEEQ (CSN))

ET D'AUTRE PART,

LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC)

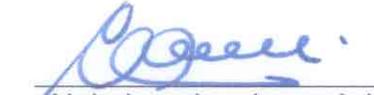
**CONCERNANT LE MANDAT DU COMITÉ NATIONAL DE RENCONTRE (CNR)**  
**ET CELUI DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LA TÂCHE (CCT)**

Les parties nationales s'entendent pour que la date de fin des travaux du Comité national de rencontre (CNR) concernant le mandat sur les mesures d'employabilité prévu à l'alinéa d) de la clause 2-2.05 soit reportée au 15 juin 2007 ainsi que la date de fin des travaux du Comité consultatif sur la tâche (CCT) concernant la mandat sur les doubles imputations dans la masse salariale prévu à l'alinéa e) de la clause 8-5.13 soit reportée au 15 octobre 2006.

EN FOI DE QUOI, les parties nationales ont signé à Montréal ce 5<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2006.

**POUR LE COMITÉ PATRONAL DE  
NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC)**

  
Laval Dubé, président

  
Alain Lavoie, vice-président

**POUR LA FÉDÉRATION NATIONALE DES  
ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DU  
QUÉBEC (FNEEQ (CSN))**

  
Jean Trudelle, 2<sup>e</sup> vice-président

  
Micheline Thibodeau, déléguée à la  
coordination du regroupement cégep